

PROCES - V E R B A L 8/2007

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 5 DECEMBRE 2007 à 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Bureau	2 - 3
• Communications de la Municipalité	3 - 4
• Ordre du jour :	
- Assermentation d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Guy Freiburghaus, en remplacement de Madame Catherine Lammers, démissionnaire	5
- Préavis 24/2007 BUDGET ANNEE 2008	5 - 24
- Préavis 22/2007 Réponse à la Motion de Monsieur Christian POLIN sur l'attribution et le suivi des subventions communales	24 - 26
- Préavis 23/2007 Nouveau règlement intercommunal sur la taxe de séjour	26 - 29
- PROPOSTIONS INDIVIDUELLES & DIVERS	
Monsieur Marcel PASCHE	
- Zones 30 km/heure	29 - 33
Monsieur Le Syndic	
- Remerciements, vœux de fin d'année	33

A 20h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 82 présents, rejoints par 2 retardataires. Le quorum est donc atteint selon l'article 55 de notre règlement du Conseil communal et le Président ouvre cette séance en implorant la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

Les 15 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Christine SORENSEN ; Marie-Jocelyne MICHEL ; Josette PERRIG ; Nicolette PANIZZON ; Madeleine BAUMANN ; Claudia VON BALLMOOS ; MM. Philippe WEBER ; Jean-Marc DUVOISIN ; Lanfranco GAZZOLA ; Alexandre FREISE ; Frank MONNIER ; Daniel WURLOD ; Serge RINSOZ ; Rachid YEKKOUR ; Alain GAILLARD.

Deux Conseillers se sont annoncés avec un peu de retard. Il s'agit de MM. Fabio OLIOSO et Roland DU BOIS.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe BOUNS, député.

Le Président a le plaisir de saluer les représentants de la presse qui nous font l'honneur de suivre nos débats aujourd'hui. A savoir, Monsieur Georges NIPPELL, du REGIONAL, Monsieur Alain DETRAZ, de 24 HEURES.

Le Président constate un nombreux public ce soir, et remercie les personnes pour leur présence et leur intérêt pour les discussions et les délibérations du Conseil.

Le Président informe l'assemblée que les procès-verbaux du 24 octobre, 14 novembre et 21 novembre 2007 n'ont malheureusement pas pu être rédigés par notre secrétaire. Nous avons eu une période de nette surcharge, en particulier pour notre secrétaire. Cette période est liée à des Conseils communaux toutes les semaines ou toutes les deux semaines. Elle est liée aux votations et aux élections. En plus de ça elle a un temps très partiel à la Commune. De plus elle a encore vécu une période de pannes d'ordinateur. Donc, je crois que je peux l'excuser en votre nom. Vous aurez tous ces procès-verbaux le 5 mars 2008.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU BUREAU

1.1.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président a reçu en date du 14 novembre 2008, la lettre de démission du Conseil communal de Madame la Conseillère Catherine LAMMERS, de l'Union Pulliérane. Elle écrit ces quelques lignes : *En effet, mes obligations professionnelles en fin de journée et en soirée, rendent incompatible mon travail avec le mandat de Conseillère communale. De plus dans le courant 2008 je partirai de Pully pour emménager à Lutry. Il me semble donc plus honnête de laisser ma place au prochain viennent-ensuite de l'Union Pulliérane. Je souhaite sincèrement au Conseil communal de retrouver un climat serein et constructif, à même de sortir notre commune de la crise grave qu'elle traverse.* Et les salutations.

Madame Catherine LAMMERS a été élue au Conseil communal lors des élections

communales du printemps 2006. Elle aura donc siégé un peu plus d'une année parmi nous, dans les rangs de l'Union Pulliérane. Elle a participé à deux commissions ad hoc et par ailleurs elle était membre de la Commission communale de recours en matière d'impôts. Comme sa lettre vous l'a déjà expliqué, c'est pour des raisons professionnelles et de déménagement en vue qui la pousse à démissionner. En fonction de cette démission nous allons élire ce soir le 1^{er} viennent-ensuite de l'Union Pulliérane, Monsieur Guy FREIBURGH AUS.

Le Président a reçu par ailleurs une lettre de Madame la Conseillère Jocelyne MICHEL, qu'il a beaucoup appréciée, s'excusant de ses absences répétées au Conseil pour de multiples motifs privés, mais aussi professionnels. Et elle s'engage à reprendre une activité normale en 2008. Le Président la remercie de ses excuses qui lui paraissent justifiées et très compréhensibles.

La séance sur le budget, organisée par la Municipalité le 27 novembre 2007, a été suivie par un nombre relativement restreint de Conseiller. J'imagine que pour tous ce budget était clair, nous le verrons tout à l'heure. Cette séance a été cependant très instructive, pour ceux qui avaient l'impression de ne pas avoir tout compris comme moi. Monsieur Claude-Alain CHUARD nous a fait un exposé très clair et précis et a invoqué les conséquences sur le budget 2008 et le plafond d'endettement et des variations éventuelles du taux d'imposition.

1.1.1. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Depuis notre dernière séance du Conseil communal du 14 novembre 2007, votre Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- 15 novembre 2007 Monsieur Sébastien FAGUE a participé à d'assemblée d'automne de la paroisse réformée de Pully-Paudex ;
- 21 novembre 2007 Repas de soutien de l'Entraide seniors pulliérans au restaurant « Gastrovaud » ;
- 28 novembre 2007 Rencontre des Syndics, des Présidents des Conseils communaux du district de Lausanne, au cours de laquelle Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe LEUBA s'est exprimé sur la nouveau découpage territorial qui déploiera ses effets début 2008. Nous n'avons pas reçu d'information sur le nom du futur Préfet ;
- 2 décembre 2006 A la traditionnelle et remarquable soirée annuelle de gymnastique à la salle omnisport du collègue Arnold Reymond ;

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Madame Maria-Chrystina CUENDET :

Cette communication a trait à la suppression de la Commission Espace Jeunes et à la création d'une Commission extra-parlementaire de l'Enfance et de la Jeunesse. Lors de la création de notre centre Loisirs – Espace Jeunes début 1999, une Commission Espace Jeunes a été mise sur pied, afin d'évaluer les activités développées, définir les nouvelles options à suivre et rendre compte de l'utilisation des fonds publics. En septembre 2006, le Conseil a accepté la création de la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse. Cette Fondation était chargée de reprendre dès le 1^{er} janvier 2007 la gestion

de toutes les structures de la petite enfance, ainsi que celles de l'Espace Jeunes. Il appartient dès lors à la Commission de gestion du Conseil communal de rendre des comptes sur la Fondation et plus précisément sur l'Espace Jeunes si elle le souhaite. C'est pourquoi, lors de sa séance du 7 novembre 2007, la Municipalité a décidé de supprimer la Commission politique d'Espace Jeunes. En revanche, de manière à favoriser l'échange d'idées et la communication sur les activités dans le domaine de la jeunesse, la Municipalité a décidé de constituer une Commission extra-parlementaire de l'Enfance et de la Jeunesse qui sera régulièrement informée sur le travail et les problèmes liés à ce secteur, ainsi que sur les projets envisagés.

D'autre part nous vous informons que vous serez invités, sous forme de lettre, à une séance le mercredi 20 février 2008 à 18h30 « séance d'information sur la Fondation de l'Enfance et de la Jeunesse de Pully »

Monsieur le Syndic demande la parole :

Vous avez reçu un certain nombre de communications, je n'y reviendrai pas. Cependant je tiens à vous communiquer de la part de la Municipalité les faits suivants : Référendum spontané relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2008. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et le Conseillers, nous vous informons que la votation sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2008 aura lieu en même temps que les votations fédérales du 24 février prochain. Les informations aux électeurs se présenteront sous la forme d'une feuille A4 pliée en deux, 4 pages A5. Une page sera réservée à la Municipalité, et une page sera consacrée à la minorité ayant refusé le préavis Municipal 15/2007. A ce titre ladite minorité voudra bien faire parvenir son texte au greffe municipal, d'ici au mardi 8 janvier 2008 à 12h00 sous la forme d'un fichier Microsoft Word. Ce texte devra tenir sur une page A5, avec des marges de deux centimètres, la police utilisée sera « Times New Roman » en taille 10. Voyez que c'est précis. Les présidents de groupe recevront ces informations demain par courrier électronique.

3. ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que tous les Conseillères et Conseillers ont reçu l'ordre du jour de la présente séance dans les délais requis par le 2^{ème} alinéa de l'article 52 de notre règlement du Conseil communal. Une modification doit être apportée à l'ordre du jour. Comme déjà annoncé, nous avons l'assermentation d'un nouveau Conseiller, Monsieur Guy FREIBURGHaus en remplacement de Madame Catherine LAMMERS, démissionnaire. Ce sera donc le nouveau point 1 de l'ordre du jour, ainsi le point 1 deviendra le point 2, etc.

Le Président demande s'il y a une autre proposition de modification de l'ordre du jour.

Ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est adopté.

Le Président passe à l'ordre du jour.

1. ASSERMENTION d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Guy FREIBURGHaus, en remplacement de Madame Catherine LAMMERS, démissionnaire

2. Préavis 24/2007 BUDGET ANNEE 2008

Commission des finances

3. Préavis 22/2007 REPONSE A LA MOTION DE MONSIEUR CHRISTIAN POLIN SUR L'ATTRIBUTION ET LE SUIVI DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Présidente : Madame Claire-Lise TILLE

Membres : Mesdames Valérie ANNEN, Verena KUONEN, Michèle VIBERT, Messieurs Christian COHARD, Claude DOMENJOZ, Lionel METRAUX, Christian POLIN, Eugène ROY

4. Préavis 23/2007 NOUVEAU REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SEJOUR

Présidente : Madame Edna CHEVALLEY

Membres : Mesdames Denise ARBENZ-JAYET, Valérie BORY BEAUD, Jennifer GENDRE, Lydia MASMEJAN, Eva REITH, Messieurs Olivier BURNET, Alain GAILLARD, Philippe WEBER

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

3.1. ASSERMENTATION d'un nouveau Conseiller communal, Monsieur Guy FREIBURGHHAUS de l'Union Pulliérane, en remplacement de Madame Catherine LAMMERS, démissionnaire

Le Président rappelle que, selon l'article 8 du règlement du Conseil communal à l'alinéa 1, « *les membres du Conseil et de la Municipalité, absents le jour de l'installation, sont assermentés devant le Conseil par le Président de ce Corps, qui en informe le Préfet. Il en est de même pour les membres du Conseil ou de la Municipalité qui sont élus après le renouvellement intégral* ». Le Président procède à l'assermentation de Monsieur Guy FREIBURGHHAUS de l'Union Pulliérane, en remplacement de Madame Catherine LAMMERS, démissionnaire. L'huissier accompagne le nouveau membre du Conseil devant l'Assemblée. Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, il prête serment. Il est alors félicité par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la secrétaire lui remet son brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

3.2. Préavis 24/2007 BUDGET ANNEE 2008

Le Président rappelle que le budget communal est régi par les articles 17, 45, 81, 97 à 101 du règlement du Conseil communal.

Vous avez tous reçu le budget 2008, ainsi que le préavis que nous soumet la Municipalité.

Le Président invite Monsieur Marcel PASCHE, rapporteur de la Commission des

finances, à venir à la tribune nous faire part de son rapport.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Je ne prends pas la parole pour disséquer les attendus du rapport de la Commission des finances, au demeurant d'une rare concision, et se bornant à une énumération de questions restées sans réponses, si ce n'est que nous faire part d'une opinion favorable sur celles de la Municipalité, sans plus de précisions. Par contre les observations sur l'absence des représentants de l'UDC méritent quelques éclaircissements : tout d'abord, le rédacteur se complaît à souligner l'absence des représentants de l'UDC alors qu'il n'est pas sans savoir qu'il n'y a qu'un seul représentant, en l'occurrence moi-même, et encore de fraîche date. Nous sommes en effet en période transitoire de remplacement de nos délégués aux commissions permanentes ceux qui avaient été initialement choisie ne nous ayant pas donné satisfaction en matière de fréquentation. J'ai eu l'occasion de m'expliquer au lendemain de la réunion auprès du président de la commission et en présence du rédacteur de ce rapport sur le motif de mon absence qui était consécutive à la non réception de la convocation. Il va sans dire qu'en possession de celle-ci je me serais, comme le signataire, fait devoir d'assister à cette séance ainsi qu'aux agapes qui ont suivi. Ce même rédacteur avait, devant témoins, souligné qu'il comprenait ma position ayant eu, pour sa part, de la difficulté à trouver cette convocation malencontreusement restée collée dans l'enveloppe contenant la brochure du budget. Je m'étonne donc qu'il ait pu, par la suite, faire étalage d'une absence dont il connaissait la cause, si ce n'est dans l'intention de porter atteinte à l'image de mon parti. Ayant siégé environ 30 fois au cours de l'année précédente il semble difficile de mettre en cause mon assiduité et j'estime que les références à l'UDC ne sont pas de mise dans ce rapport et doivent être supprimées. Je demande de plus que le président de la Commission des finances soit entendu pour confirmer mes dires. Je n'ignore pas que certains vont crier à la polémique, mais je leur ferai remarquer que l'initiative de cette altercation, à laquelle je me borne à répondre, n'est pas de mon fait.

Le Président : Monsieur Lilian GEOFFROY, je peux comprendre votre réaction, mais je ne crois pas que c'est le moment d'établir une discussion entre vous et le rapporteur de la Commission des finances, Monsieur Marcel PASCHE et je vous propose que vous discutiez de ce problème autour de verre après cette séance, que j'espère sera relativement courte, si les interpellations ne sont pas trop longues.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Nous avons épluché ce projet, tâche assez fastidieuse pour qui n'aime pas trop les chiffres. Ce budget, comme le confirme le rapporteur, traduit bien la volonté de la Municipalité de gérer la commune, de gérer la commune dans le temps présent. A notre avis un budget est aussi important, est surtout important parce qu'il traduit ou devrait traduire les intentions, les projets de la Municipalité et pas seulement en ce qui concerne le présent, mais aussi en ce qui concerne l'avenir. Et à ce propos, le groupe des Verts aurait apprécié de trouver dans ce budget un chiffre, au chapitre des dépenses, évidemment, un chiffre modeste qui dirait que la Municipalité se préoccupe effectivement du devenir de la commune. Car, que va devenir Pully ? Que sera Pully, la commune, dans 10, dans 20 ou trente ans ? Qu'allons nous léguer comme commune aux jeunes générations ? A part un endettement certain. Nous aimerions que la Municipalité se préoccupe de savoir si notre commune sera dans 10, 20 ans, un vaste

dortoir, un petit satellite de l'agglomération métropolitaine lausannoise ou bien un EMS élargi, éventuellement un centre de loisirs. Bref, sans vouloir caricaturer les choses, vous comprenez, nous aimerions savoir quelle sera dans 20 ou 30 ans cette commune de Pully. Que va-t-elle devenir ? Compte tenu de tous les problèmes qui se posent. Mais compte tenu aussi de tous les moyens modernes, technologiques, scientifiques que nous avons au niveau des prévisions et de la planification, nous pensons que cette entreprise de prospective, cette démarche d'anticipation est possible, à condition qu'on la mène avec rigueur, avec méthode, avec prudence, mais aussi avec des idées folles, avec un esprit de carnaval, avec un goût de l'inouï. Voilà, Messieurs et Madame les Municipaux, la question que nous nous posons au sujet de ce budget. Et le cas échéant, selon la réponse qui nous sera donnée, les assurances qui nous seront données, nous envisagerions d'inciter plus fermement la Municipalité à entreprendre cette démarche de prospective.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Certes, lorsque chacun s'exprime lors du débat d'entrée en matière, c'est un patchwork qui se présente au Conseil communal et le point que je vais aborder maintenant a peu de rapport avec l'intervention très prospective de notre collègue, Monsieur le Conseiller MARGOT, qui nous voit devenir un village d'EMS, je lui rappellerais, comme le disait KENS, que dans le long terme nous sommes tous morts et que mon cher ami, dans 30 ans, ni vous, ni moi ne seront encore de ce monde, je le crains hélas. J'en arrive maintenant à mon intervention proprement dite. Pour bien comprendre la situation de la commune de Pully face à ce budget, il me semble qu'un élément essentiel nous fait défaut pour comparer le budget 2007 et 2008. A savoir l'impact des recettes fiscales réelles. Vous le savez, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, que le budget 2007 tablait sur un taux d'imposition 73 % et prévoyait un déficit d'un demi million, finalement c'est le taux de 69 % qui a été maintenu et dans ces circonstances les comptes 2007 devraient, très logiquement, boucler avec un déficit de l'ordre de 4,5 millions par rapport au chiffre budgétisé de 500'000 francs. Je m'adresse à la Municipalité. Qu'en n'est-il exactement ? La Municipalité a-t-elle des informations sur ce point ? Il nous est revenu, car des bruits cours à Pully, que les résultats 2007 s'annonçaient à Pully, et de loin, bien meilleurs que prévu. Dans ces circonstances démarrer dans l'examen du budget sans avoir la moindre précision à ce sujet, me semble guère rationnel. Je remercie d'avance la Municipalité de la réponse à cette modeste question.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je vais essayer de vous donner des informations aussi complètes que possible. J'ai toujours un petit peu peur quand je m'exprime, parce qu'il y a quelques esprits chagrins dans ce Conseil communal qui s'empressent une fois que ces informations, qui sont des photographies instantanées, s'empressent d'aller brouiller les pistes, notamment dans nos relations ACI et notamment dans nos avec le Conseil d'Etat. Alors j'aimerais bien que vous compreniez très clairement que les informations que je vous donne, c'est des informations instantanées, mais c'est des informations sur ce qui s'est passé et non pas ce qui va arriver. Alors Monsieur Christian POLIN vous avez raison de demander des informations, mais je crains que vous les utilisiez pour déterminer ce que l'avenir nous réserve, et là, ni vous, ni moi, pouvons donner des certitudes dans ce domaine-là. Avant de réponse à Monsieur Christian POLIN, je suis navré d'entendre Monsieur Lilian GEOFFROY faire une longue diatribe à son absence à la Commission des finances. C'est regrettable, personnellement je l'ai regretté, je

crois que ça arrive à tout le monde de manger une information. Mais là, Monsieur Lilian GEOFFROY vous ne pouvez que vous en prendre à vous-même, malheureusement.

Monsieur Daniel MARGOT, le devenir de la commune, alors je crois quand même pouvoir vous dire un certain nombre de choses. Nous avons initié, mais il semble là que l'accueil des lignes directrices de la Municipalité de ce cénacle a été un petit peu négligé. Et je crois que si vous reprenez ce document, vous verrez que la Municipalité à le souci du devenir de la commune de Pully. Il est clair que ce souci il est contrebalancé par une crise financière dans laquelle pratiquement toutes les énergies de la Municipalité sont mises, parce que c'est évidemment par ce point-là que nous pourrions progresser dans l'avenir. Alors je crois pouvoir répondre que nous partageons ce souci. La Municipalité partage le souci du groupe des Verts. Elle espère simplement que nous tendons la main au Conseil communal, mais que cette main sera reprise de telle manière que nous puissions avancer conjointement, et que vous également vous puissiez nous apporter un certain nombre d'indications et d'informations, de telle manière que la commune ne vire à la sinistrose, si j'ose dire.

Venons-en maintenant à l'élément qui prend une proportion dans la bouche de Monsieur Christian POLIN assez disproportionnée, par rapport au budget de ce soir. Les recettes 2007, alors nous avons eu l'occasion de dire de manière très claire, ici, et à la Commission des finances, que grâce au retour sur la facture sociale de 5,3 millions, vraisemblablement nous finirions l'année avec des comptes relativement bénéficiaires, disons-le. Je rappelle que lors de la séance qui a discuté l'arrêté d'imposition j'avais donné, et je le répète, une photo instantanée, des informations qui nous avaient été données par l'ACI. Ça m'a valu une avalanche de mauvais compliments. D'abord par l'ACI, ensuite par un certain nombre de personnes, alors que j'avais bien prévenu l'assemblée qu'il s'agissait d'informations qui étaient susceptibles de bouger, de changer et d'évoluer. Donc, aujourd'hui nous avons refait le point, grâce finalement à l'entregent de l'ACI, grâce aussi aux bonnes relations que nous entretenons avec l'ACI, que ce soit Monsieur CHUARD ou moi-même, nous pouvons vous donner un certain nombre d'informations au sujet des recettes. Tout d'abord on nous accuse, et ça je le dis de manière très claire, de sous-estimer les recettes 2008 et Monsieur CHUARD a profité des discussions qu'il pouvait avoir avec l'ACI pour leur présenter la manière dont nous avons calculé les recettes 2008. Et l'ACI nous a donné un quitus, en disant : les estimations que vous avez faites sont parfaitement dans la cible de ce que nous connaissons à notre niveau. Donc déjà au niveau des recettes 2008, vous pouvez être rassurés que nous n'avons pas noirci le tableau. Maintenant, venons-en aux recettes 2007. Encore une fois, il s'agit pratiquement du passé puisque nous en sommes en décembre. Et ces recettes elles sont les suivantes : dans le domaine des impôts sur le revenu et les impôts sur la fortune, aux niveaux impôts sur le revenu nous avons 1,7 millions de moins que sur les estimations que nous avons faites pour la présentation du budget 2007. Par contre, au niveau de la fortune, et ça c'est toujours l'estimation de l'ACI nous avons 2,2 millions de plus. Cela veut dire en clair que nos estimations fiscales, de rentrées fiscales sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune se déterminent, par rapport à la projection du budget de 500'000 francs. Vous voyez que par rapport à nos estimations nous sommes dans le cadre. Je dois rajouter à ça que c'est sur la base 73, alors que nous sommes à 69. Donc, vous voyez que la différence par rapport au budget voté, ce n'est pas 500'000 francs de déficit, mais c'est un budget zéro, puisque nous avons ces 500'000 francs de supplément. Par contre, reste toujours ce qui nous a été ristourné par la facture sociale et qui nous permettra vraisemblablement de terminer l'année dans

des bonnes conditions. Encore une fois, il s'agit de l'année 2007, sans RPT et sans l'augmentation de 2,2 millions de la facture sociale sur 2008. Alors je crois pouvoir dire que le budget 2008 a été calculé au plus juste, en tenant compte de toutes les informations que nous avons à l'époque et qui sont confirmées par les chiffres que l'ACI vient de nous donner.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Nous nous ne contestons pas du tout qu'il existe, à la commune, des documents de planification de l'avenir, donc plan directeur et les lignes directrices. Mais, malheureusement le budget, qui n'est en fait qu'un indicateur de la situation de la commune rend extrêmement difficile la poursuite des objectifs du plan directeur. Et simplement la poursuite de n'importe quel projet innovateur. Voilà, c'est ce que nous déplorons le plus.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion et passe au vote.

L'entrée en matière du préavis 22/2007 « Budget année 2008 » est acceptée à l'unanimité

Le Président ouvre la discussion sur le fond, en rappelant que nous examinerons le budget conformément à l'article 80 du règlement du Conseil communal. Il ouvrira d'abord la discussion sur les pages chiffres romains I à X, puis sur chaque chapitre, page par page, en suivant l'ordre de présentation de la brochure que vous avez devant les yeux. Une votation interviendra si la discussion a été demandée ou un amendement proposé, sinon le point sera considéré comme accepté, sinon le point concerné sera accepté sans vote formel. Les amendements éventuels seront votés à la clôture de la discussion sur chaque point. Après la revue complète des pages et articles de la brochure, le Président ouvrira une discussion générale, puis nous voterons sur l'ensemble du préavis 24/2007. Le Président rappelle que la Commission des finances s'est ralliée à la proposition de la Municipalité à l'unanimité.

Nous examinons d'abord les pages en chiffres romains :

Page I Evolution des charges par rapport au budget 2007

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Page II Graphique

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à IX Effectif du personnel communal

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

J'ai une question, Mesdames, Messieurs, en ce qui concerne la page IX, rubrique 800.3011, Services industriels – Facturation, 4 unités à plein temps. En page 41 du préavis n° 20 « Ouverture des marchés de l'électricité », je cite : *Le secteur de la facturation des Services industriels ne s'occupera plus que des réseaux d'eau et d'assainissement.* Ma question est la suivante : Qu'en sera-t-il au 1^{er} octobre 2008 de ces 4 personnes, alors que l'on sait RECom SA à travers la Société NEO qui dispose

du logiciel SAP peut également facturer l'eau et l'assainissement ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Effectivement à partir du 1^{er} octobre 2008, il y aura un transfert non seulement des éligibles, mais également des captifs et la facturation se fera par rapport à la nouvelle Société RECom SA et la comptabilité de cette société. Nous aurons dès lors deux postes qui disparaîtront, en tout cas pour nous, ce qui veut dire que quelque part nous aurons à négocier avec Romande Energie, pour le transfert de ces deux personnes. Il nous restera deux personnes pour la facturation de l'eau et de l'assainissement et ce transfert n'est pas prévu pour le moment. Nous aurons des discussions, parce que ça prend énormément de temps déjà de faire le passage de la distribution actuelle avec la Société RECom SA, c'est déjà un gros travail. Mais, dans un deuxième temps, nous aurons des discussions soit avec les SIL, soit avec RECom pour passer dans un système multi-fluide, dans lequel à ce moment la facturation qui reste, en tout cas, pour les prochaines années à Pully, passe soit aux SIL, soit à RECom sous la forme d'une convention multi-fluide. Mais pour le moment en tout cas, pour le budget 2008 ce sera maintenu, tel qu'actuellement en exploitation.

Monsieur Michel AGUET, remercie Monsieur le Syndic.

La parole n'étant plus demandée sur les pages III à IX.

La parole ayant été demandée sur ces pages, le Président passe au vote.

Les pages III à IX sont acceptées à une large majorité avec 4 abstentions.

Page X Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

La parole n'étant plus demandée sur les pages en chiffres romains, le Président passe au vote de ces pages.

Les pages I à X sont acceptées à une large majorité avec 9 abstentions.

Le Président passe maintenant à la discussion sur les pages en chiffres arabes les chapitres 1 à 8 et rappelle que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'interventions seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 9

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 2 FINANCES pages 10 à 13

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Ma question concerne les prélèvements sur les fonds de réserve et de renouvellement ou selon les pages des rénovations..

Le Président : S'il vous plait, vous devez donner la page et quel compte.

Monsieur Daniel MARGOT, ça se trouve à toutes les pages et à tous les dicastères, Monsieur le Président. Et ça concerne une remarque générale concernant tous les dicastères. Il y a des fonds de renouvellement, que ce soit pour les sports, pour l'informatique, pour les Services Industriels. En revanche vous trouvez cette notion-là, à la page 35 du préavis. C'est-à-dire à la page de décision. Alors, ma question est la suivante : Si je comprends bien comment on prélève sur ces fonds de renouvellement, encore qu'il peut y avoir des discussions sur le caractère d'une rénovation, qui n'est pas un entretien, qui est un progrès, ça peut donner à discussion, bref. Je comprends moins la constitution de ce fonds. Et je pose la question suivante : Est-ce que le versement systématique, budget après budget, dans ces fonds est obligatoire ? Est-il soumis à des règles ? Est-il question d'une appréciation cas par cas de la Municipalité ? Est-il pensable que selon le fonds et selon son état on renonce une année durant à l'alimenter, à le nourrir pour préférer des dépenses plus immédiatement rentables ? Donc, grosso modo, j'aimerais savoir quelles sont les modalités d'alimentation de ces fonds de réserve, de renouvellement ou de rénovations ?

Le Président déclare :

Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT, j'ai accepté votre question. Mais dorénavant c'est page et point. Ce type de question devrait être posée au moment de la discussion générale avant la votation finale.

Monsieur Daniel MARGOT : Je voudrais vous dire, Monsieur le Président, que nous sommes au chapitre des finances. Et c'est une question générale qui concerne les finances.

Monsieur le Président : Ecoutez, on ne continue pas cette discussion. Je passe la parole à Monsieur le Syndic.

Monsieur le Syndic :

Bien qu'il ne s'agisse pas directement de questions relevant du chapitre 2 « finances », je réponds très volontiers à Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT. Il a fait allusion à plusieurs fonds qui ont évidemment des essences relativement différentes. Alors j'aimerais peut-être passer en revue le fonds de renouvellement informatique, le fonds sports, culture et loisirs et le fonds d'égalisation des résultats de l'épuration des eaux et du réseau électrique, qui ont effectivement des fonctions relativement différentes. Alors, tout d'abord le fonds de renouvellement informatique, qui est alimenté chaque année de 200'000 francs. Il y a plusieurs années déjà, lorsque nous avons commencé l'informatisation des services communaux, nous avons dû investir de grosses sommes pour nous équiper, soit en serveurs, soit en postes, soit en réseaux. Et le Conseil communal nous avait fait remarquer que, évidemment, ça influait beaucoup les comptes de l'année en cours, puisque c'était sur cette année-là que c'était comptabilisé et a suggéré que nous créions un fonds de renouvellement du matériel informatique, financé par le biais de budget, de telle manière à pouvoir égaliser – il ne s'agit pas ici de financer l'achat – au niveau des comptes, et éviter d'avoir des trop grandes différences d'une année sur l'autre. Et c'est ainsi que la Municipalité a pris la décision, à l'époque, de créer ce fonds de renouvellement du matériel informatique. Ce qui se passe actuellement, c'est que nous continuons à alimenter ce fonds à hauteur de 200'000 francs, mais étant donné les disponibilités de la bourse communale – et là je parle de la trésorerie que nous devons surveiller de relativement près – nous avons

décalé dans le temps toute une série de renouvellements de matériel informatique. Mais, par contre, nous avons un fonds de renouvellement informatique qui nous permettrait, éventuellement, si nous avons des grosses dépenses à effectuer, des grosses dépenses une année, de puiser dans ce fonds comptablement, de telle manière à pouvoir présenter des comptes équilibrés. Et c'est essentiellement sur cette manière-là que nous continuons à alimenter ce fonds de renouvellement du matériel informatique. Le matériel informatique est vite dépassé. C'est des grosses sommes. Chaque fois que nous devons le renouveler, si on veut éviter d'avoir, au niveau des comptes des grosses différences d'une année sur l'autre, c'est la meilleure méthode de pouvoir un peu égaliser ces éléments.

Fonds sports, culture et loisirs, alors ça c'est une toute autre chose. Il y a quelques années en arrière toutes les communes avaient une bourse des pauvres. La bourse des pauvres, par exemple, de la ville de Lausanne avait des terrains, vraiment une fortune assez importante. Je vous rappelle que la commune de Pully a racheté à la bourse des pauvres de la ville de Lausanne le Fau Blanc où nous avons le collège Arnold Reymond, la Perté de l'Ana où nous avons les constructions de la coopérative d'habitation et le fameux terrain des Boverattes. Nous avions une bourse des pauvres, aussi, dotée d'un petit peu moins de 1 million, je crois de 800'000 à 900'000 francs, quand le canton nous a incité à réunir cette bourse des pauvres dans la comptabilité de la commune. Il est bien clair que c'était de l'argent liquide, et cet argent liquide ne pouvait pas être simplement pris par les comptes de la commune sans contrepartie, et un calcul actuariel nous a montré qu'année après année c'était 70'000 francs que nous devons prévoir dans le budget pour pouvoir alimenter ce fonds, suite à la dissolution de la bourse des pauvres. Donc, vous voyez que ce mécanisme-là est un mécanisme un petit peu différent et nous ne pourrions pas, simplement d'un seul coup de plume, tracer ces 70'000 francs, parce véritablement c'est un ducroire, si vous voulez, qui provient d'une fortune qui a été absorbée par les comptes de la commune.

Le fonds d'égalisation des résultats de l'épuration des eaux et du réseau électrique, ça c'est encore un troisième système encore un petit peu différent. Vous savez très bien, qu'année après année, nous devons d'abord taxer notamment les réseaux d'assainissement et vendre l'électricité qui nous est vendue par la ville de Lausanne et pour absorber, si vous voulez, les différences de coût qu'il pourrait y avoir d'une année sur l'autre, nous avons un fonds d'égalisation des résultats. Quand l'année est favorable nous alimentons le fonds. Quand l'année nous amène des déficits nous puisons dans le fonds, de telle manière là aussi à équilibrer les résultats. Par contre, nous ne pouvons pas éliminer d'un seul coup de plume ces fonds, puisqu'en réalité c'est les consommateurs qui l'ont alimenté. Et les consommateurs ont droit d'avoir un retour sur le trop perçu, c'est pour cette raison que nous avons ces fonds d'égalisation. Alors, vous voyez que sur les quatre fonds sur lesquels vous avez posé des questions, il y a trois politiques différentes et c'est une politique très stricte, qui est réglementée, notamment pour le réseau électrique et l'épuration des eaux et que nous nous y conformons de manière très stricte également.

A la demande du Président, Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT est satisfait de la réponse de Monsieur le Syndic. Il constate avec plaisir que le système en question est beaucoup moins schématique qu'il pouvait l'imaginer. Moins rigide, même qu'il soit règlementé et qu'il est adapté aux domaines qu'ils concernent et à la situation financière de la commune. Il remercie Monsieur le Syndic.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

J'aurais deux questions à poser à la Municipalité au sujet des deux postes 210.4001 et 210.4002, concernant le premier l'impôt sur le revenu et le second l'impôt sur la fortune. Si je pars du budget 2007 qui tablait sur un taux d'imposition de 73 % et si je pars d'une augmentation des revenus de 3 % admise par la Municipalité elle-même et que je fais une simple règle de trois, je trouve comme impôt sur le revenu en 2008, 49'900'000 francs. Point numéro deux, si je pars des 10'100'000 francs du budget 2007 et du bonus enregistré en 2007 de 2'200'000 francs, je devrais trouver sur l'impôt sur la fortune, non pas 11'500'000 francs, mais 12'300'000 francs. Si je fais la somme de ces deux chiffres calculés mathématiquement, leur sigma comme on dit, je trouve une sous-évaluation des recettes sur l'impôt sur le revenu et l'impôt sur la fortune de 2'500'000 francs. Je demande à la Municipalité comment elle arrive aux chiffres qui sont inscrits dans le budget. Merci.

Monsieur le Syndic demande la parole :

C'est exactement le syndrome que je vous avais décrit tout à l'heure. C'est une photo instantanée et Monsieur Christian POLIN en fait une photo définitive. Monsieur Christian POLIN vous devez savoir, et le Conseil communal, que l'année 2007 est marquée par les rattrapages sur les années précédentes. Des rattrapages qui sont importants sur 2003, 2004 et 2005. Ce phénomène, et nous avons assisté, Monsieur CHUARD et moi-même, à une séance d'information donnée par l'ACI. Ce phénomène de rattrapage induisait une erreur environ 20 %. Cette erreur par l'effet du rattrapage s'est réduite entre 5 et 6 %. Donc nous en avons tenu compte dans nos calculs, ce qui explique la raison pour laquelle on arrive à ces chiffres-là. Alors croyez-moi, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, nous n'avons pas triché. Nous nous sommes fait contrôler par l'ACI pour la manière dont nous devions estimer les rentrées fiscales pour 2008. Et nous leur avons soumis notre méthode. Il l'ont calculée avec d'autres éléments en leur connaissance. Alors que nous les avons calculée au mois d'août et les deux résultats se recoupent d'une manière relativement exacte, ou on est à peu près à une petite différence en dessous de 1 %. Qui est une différence tout à fait acceptable au niveau de l'estimation que nous pouvons faire sur les rentrées fiscales. Alors, Monsieur le Conseiller Christian POLIN, j'aimerais simplement que vous compreniez que vos calculs sont peut-être exacts quand on fait des mathématiques avec des règles de trois. Mais que là, dans les estimations que nous avons sur les rentrées fiscales, malheureusement vous avez tort.

Le Président demande à Monsieur le Conseiller Christian POLIN s'il est satisfait de la réponse de la Municipalité. Monsieur Christian POLIN déclare : je répondrai à chacun selon son idiosyncrasie.

Monsieur Christian COCHARD demande la parole :

Ma question va se rapporter à la page 10, au chiffre 200.3011 « Traitements », ici il y a une différence de 32'000 francs et nous pouvons lire dans les remarques « Gratification de départ et d'ancienneté pour une collaboratrice ». La même question va se reporter pour la page 14, au chiffre 300.3011, il y a une différence de 106'000 francs « Passage de relais entre le chef de service et son successeur – diverses gratifications ». Pouvons-nous avoir des précisions sur ces deux montants ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller Christian COCHARD que je suis tout à fait d'accord avec lui, que le libellé « Gratification de départ et d'ancienneté pour une

collaboratrice » peut paraître un peu réducteur. Nous trouvons là, dans ces éléments, des gratifications pour départ, des gratifications pour ancienneté et également l'indexation, ce qui explique effectivement que nous aurions dû être beaucoup plus précis dans le libellé des remarques et non pas mettre gratification sans « s » et pour une collaboration. Il y a des éléments qui sont complètement différents. Pour ce qui est des domaines, alors vraisemblablement ce qui va se produire c'est qu'il y aura un chevauchement entre le départ du chef de service, qui a droit aussi à une indemnité de départ et la nomination de son successeur, de telle manière qu'il y ait le passage du relais. Et c'est clair que pour quelques mois ça augmente le montant de ce compte 300.3011. C'est essentiellement ces éléments-là qui expliquent ces différences.

A la demande du Président, Monsieur Christian COCHARD déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion.

Etant donné qu'il y a eu trois interventions le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre 2 « Finances » est adopté à une large majorité, avec 18 abstentions.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 14 à 18

La discussion n'ayant pas été demandée, le chapitre 3 est considéré comme adopté.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 19 à 25

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Ma remarque concerne la page 23, rubrique 441.3145 « Entretien parcs et cimetières », c'est une somme de 811'150 francs, c'est de la sous-traitance à des privés. Je vais tout d'abord recourir à une anecdote et j'aimerais que vous vous déplaciez, par la pensée en tout cas, au rond-point de l'avenue Ramuz, Château Sec, on a suspendu aux lampadaires de l'éclairage public une quinzaine de chrysanthèmes accrochées à des anneaux de saturne, des couronnes de Santa lucia pour d'autres et des auréoles de saints, ça dépend des sensibilités. Je n'ai rien contre les fleurs, j'en cultive d'ailleurs dans mon jardin, mais aller, comme diraient les vaudois, aguiller des fleurs jusqu'à 4 mètres de hauteur pour devoir les arroser avec un système coûteux de goutte à goutte, ça défie les lois de la nature. En conséquence au vu des nécessités d'économies de la commune de Pully, je propose l'amendement suivant, au budget 2008, rubrique 441.3145 « Entretien parcs et cimetières » je propose de réduire *la somme budgétée pour 2008, qui était prévue à 811'150 francs de la réduire de 10 % soit une nouvelle somme de 730'035 francs* si je ne me suis pas trompé. Somme nettement supérieure à celle réellement dépensée en 2006 de 668'765.55 francs.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je ne sais pas s'il faut philosopher sur l'utilité des fleurs, ça pourrait nous mener assez loin. Mais en fait j'ai compris que Monsieur Michel AGUET était un jardinier amateur averti et qu'il aimait les fleurs. Donc c'est déjà un bon point. C'est déjà un bon premier pas, un point d'accord entre nous, Monsieur Michel AGUET. Où j'ai un petit peu plus de difficulté, Mesdames et Messieurs, à faire le lien entre l'avis personnel exprimé par Monsieur Michel AGUET exprimé sur la décoration d'un giratoire à

Pully et l'amendement qu'il propose. Alors, le compte 441.3145, c'est un montant relativement conséquent de 811'150 francs c'est pour l'essentiel des contrats d'entretien avec des entreprises privées pour les différents secteurs de la commune qui sont sous contrat d'entretien. Alors, je veux bien, on peut procéder de cette manière assez arbitraire. Je ne sais pas trop comment on pourra gérer ça, ça beau être des entreprises privées, on peut parfois penser que cette méthode de confier des prestations à l'externe, à des entreprises privées économiques. C'est peut-être le cas. C'est la réflexion qui avait été faite au moment où le secteur de parcs et promenades a été fortement réduit pour confier à des entreprises privées l'entretien d'une partie des parcs communaux, puisque le service avait vu son personnel passer de 25 collaborateurs à une quinzaine. Aujourd'hui le nombre de collaborateurs a encore diminué, puisqu'on a aujourd'hui treize collaborateurs et on fonctionne avec cette répartition de tâches entre le secteur privé et les collaborateurs de la commune. Maintenant le secteur privé, j'aimerais vous dire qu'il est aussi confronté aux mêmes évolutions économiques que notre collectivité et qu'il ne manque pas de nous facturer un certain nombre de hausses sur toutes sortes de fournitures, y compris sur la main d'œuvre. Donc, ce qui a été mis au budget, c'est les projections qui sont mises à des éléments contractuels. Et je ne peux que vous inviter, indépendamment à ce que vous pensez des fleurs qui ont été pendues au rond-point qui a été mentionné, de refuser cet amendement. J'aimerais dire qu'il n'y a aucune proportion entre un système d'arrosage, qui ait quelques mètres de tuyaux en plastique, qui doit coûter quelque chose comme 20.00 francs et un amendement comme celui qui est proposé. Donc je vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser cet amendement.

Monsieur Michel AGUET :

J'avais bien dit que je parlais, Monsieur le Municipal, avec une anecdote et je pense que ceci est significatif de ce qui se passe aussi ailleurs. On peut citer beaucoup d'autres cas. Je ne veux pas le faire ce soir. Je ne veux pas allonger. Mon but est ici de réduire le déséquilibre actuel de la commune de Pully.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

En fait ma question concerne la page 24, les postes 451.3188.00 « Enlèvement des ordures ménagères » et 451.3526.00 « Incinération des ordures ménagères ». Alors c'est une simple question à la Municipalité. Année après année, ces postes figurent au budget ordinaire de la commune, alors ça veut dire qu'ils sont financés par l'impôt. Or, la législation fédérale impose un financement du traitement des ordures ménagères par des taxes proportionnelles à la quantité. Donc c'est le principe pollueur payeur. Par ailleurs, il y a une jurisprudence assez complète sur cette question, qui dit notamment, que le financement par l'impôt n'est pas conforme à la législation fédérale. Alors j'imagine bien que la Municipalité sait tout ça. Alors ma question, qu'est-ce que la Municipalité entend entreprendre pour se conformer à la législation fédérale et avec quel calendrier ? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Monsieur Alexis BALLY a bien rappelé que toute la question de la gestion des déchets et du financement de cette gestion des déchets dépendait, non pas seulement de notre bon vouloir seulement, mais d'une législation fédérale, avec des applications cantonales. Alors pour Pully, cette question est traitée, non pas dans le cadre strictement communal, mais dans le cadre de Lausanne-région qui a confié ce dossier à une commission ad hoc et cette commission a bien travaillé. Il s'agit évidemment de

trouver une solution régionale à cette question, sous peine de voir s'instaurer, vous pouvez bien l'imaginer, un tourisme des déchets. La commission a consulté 26 communes et 24 sur 26 se sont prononcées – dont la nôtre – en faveur d'un financement, à raison de 30 % par le biais de l'impôt et 70 % par le biais de taxe forfaitaire par ménage. Quand on entend forfaitaire par ménage, une adresse c'est un ménage. Cette taxe sera proportionnelle à la production de déchets puisqu'elle sera calculée chaque année, adaptée chaque année en fonction du résultat de l'exercice précédent. C'est-à-dire qu'elle est incitative par ce fait même. Le problème c'est que sur 26 communes, il y en a 24 qui ont adopté cette manière de voir les choses et 2 qui n'ont pas encore donné de réponse. Lausanne, qui entend établir un plan directeur des déchets avant de prendre toute décision et Renens qui est réticente au prélèvement de toute taxe, malgré les injonctions très claires de la législation. Ce qui explique que le traitement de ce dossier a pris un peu de retard. Lors de la dernière séance qui a eu lieu le 25 octobre 2007, les 24 communes qui se sont mises d'accord sur la répartition 70/30 ont décidé d'aller de l'avant en dépit des tergiversations lausanno-renanaise. Un règlement type est pratiquement sous toit, de même qu'un préavis type qui sera proposé aux différentes communes. Si le calendrier est respecté, les préavis devraient être présentés aux divers Conseils communaux durant l'automne 2008. Voilà ce que je peux répondre en ayant pris connaissance des derniers PV des dernières séances.

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

On a passé à un autre objet avant de se prononcer sur l'amendement de Monsieur Michel AGUET. Mais, je reviens à cet amendement, en ce sens, je me demande si ce ne serait pas intéressant que la commune se repanche sur la question l'externalisation de ces prestations. On parle beaucoup de soi-disant économies qu'on fait en externalisant un certain nombre de prestations que les communes ou même des entreprises faisaient antérieurement elles-mêmes. Et, personnellement je ne suis pas persuadée que c'est vraiment moins cher. En plus on a moins de possibilité de choisir vraiment ce que l'on veut. Il faut chaque fois négocier. Ça prend énormément de temps. Et je pense que pour l'année prochaine, par exemple, ça vaudrait la peine de reconsidérer la question.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais dire, Madame la Conseillère Edna CHEVALLEY, que cette question a été soulevée par la Commission de gestion, qui s'occupe de regarder de près le fonctionnement de la direction dont j'ai la charge. Et on reviendra sur cette question, déjà dans un premier temps avec les délégués de la Commission de gestion et probablement, s'il y a lieu, par une information plus complète au Conseil communal. J'aimerais profiter peut-être pour compléter un tout petit peu ma réponse de tout à l'heure à Monsieur Michel AGUET. Pour lui signaler qu'il y a dans ce compte, non seulement des contrats d'entretien, donc des montants qui ont été reportés contractuellement, mais il n'y a pas seulement le tripotage de petites fleurs. Il y a aussi la réparation d'actes de vandalisme. Il y a aussi la mise en conformité et la mise aux normes du bureau des accidents des places de jeux, des éléments de ce genre. Donc encore une fois, Mesdames et Messieurs, je vous incite à refuser l'amendement qui vous est proposé.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de Monsieur le Conseiller Michel AGUET.

Le Président rappelle qu'à la page 23, rubrique 441.3145 « Entretien parcs et cimetières » Monsieur le Conseiller Michel Aguet propose de réduire *la somme budgétée pour 2008, qui était prévue à 811'150 francs de la réduire de 10 % soit une nouvelle somme de 730'035 francs.*

L'amendement de Monsieur le Conseiller Michel AGUET est refusé par 47 voix contre, 26 voix pour et 10 abstentions.

La parole ayant été demandée sur le chapitre 4, le Président passe au vote de ce chapitre.

Le chapitre 4 est adopté par à une large majorité avec 4 oppositions et 19 abstentions.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 26 à 36

Madame Marianne HEFHAF demande la parole :

Mon intervention concerne le compte 510.3170, page 27 « frais de réceptions et de manifestations ». Comme Monsieur le Président l'a suggéré lors de notre avant dernier Conseil je me manifeste à cette séance budget pour vous demander de remettre au budget 2008 dans le compte 510.3170 la somme de 3'600 francs qui correspond à la participation de 15 francs, allouée par la commune à chaque enseignant pour le repas de fin d'année. En bref, supprimer ces modestes 15 francs par personne c'est supprimer le seul signe tangible de reconnaissance de la commune à l'égard du personnel enseignant. Est-il utile de rappeler que les 240 enseignants qui travaillent à Pully, mettent leur force, leur capacité, le savoir-faire, leur savoir-être directement au service de la jeunesse pulliérane. Je demande donc à notre Conseil de se déterminer sur la proposition suivante, à savoir, *amender le montant du poste 510.3170 et inscrire la somme de 6'300 francs au budget 2008.* Cette somme de 6'300 francs est une somme modeste, certes, mais elle vaut son pesant d'or de confiance réciproque. J'ajoute que d'entente avec Madame Maria-Chrystina CUENDET et en cas d'acceptation de ma proposition par le Conseil, cette somme de 3'600 francs supplémentaires sera dispatchée par le service comptable de la commune de manière proportionnelle entre ce compte 510.3170 qui concerne le service de l'enseignement primaire et le compte 520.3170, à la page 32, qui lui est semblable, mais concerne le service secondaire. Ceci dans le souci de limiter le nombre des interventions et qu'il soit donc inutile que je revienne sur le sujet au moment de passer en revue la page 32 du budget.

Le Président demande à Madame Marianne HEFHAF de lui remettre son amendement.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

J'ai juste une question. Est-ce que les collaborateurs du corps enseignants de Pully touchent une somme du Canton pour ce repas de Noël par exemple ?

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Oui, il y a une partie de subvention qui est donnée par le Canton pour les enseignants. Le montant est de 27,60 francs, très exactement.

Madame Maria-Chrystina CUENDET demande la parole :

Cette suppression a été faite au budget 2008, beaucoup plus par un souci de clarté de répartition entre ce que l'Etat faisait et la Commune faisait que par souci d'économies de 4'000 francs. Donc on laisse le Conseil communal se déterminer sur ce point. On ne se battra pas sur ce point, si vous, vous souhaitez remettre ce montant.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote de l'amendement de Madame Marianne HEFHAF.

Le Président rappelle qu'il s'agit du poste 510.3170, page 27 et au lieu des 2'700 francs inscrits, ces 2'700 francs seraient transformés en 6'300 francs. Ceci pour une participation de 15 francs aux enseignants dans le primaire et le secondaire.

L'amendement de Madame la Conseillère Marianne HEFHAF est refusé par 44 voix contre, 17 voix pour et 22 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote du chapitre 5.

Le chapitre 5 est accepté à une large majorité avec 1 voix contre et 24 abstentions.

Chapitre 6 POLICE Pages 37 à 42

La discussion n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 « Police » est considéré comme adopté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 43 à 46

Monsieur Guy FREIBURGHaus demande la parole :

Afin de mesurer dans quelles limites les structures actuelles d'accueil de la petite enfance, répondent aux attentes et besoins des habitants de Pully, l'Union Pulliérane demande à ce que le Conseil communal soit renseigné sur les points suivants :

- Combien d'enfants domiciliés à Pully, en décembre 2007, sont en dessous de l'âge limite de la scolarité obligatoire, soit compris dans la catégorie de la population dite de la petite enfance ?
- Combien de ces enfants sont, à la même date, accueillis par des structures professionnelles d'accueil qui bénéficient d'un soutien financier communal, direct ou indirect ?

Nous espérons pouvoir être renseignés au cours du 1^{er} trimestre 2008 et vous en remercions.

A la demande du Président, Madame la Conseillère Municipale Maria-Chrystina CUENDET, déclare qu'elle ne répondra pas tout de suite, parce que c'est des questions qui demandent quand même une recherche de données. Mais effectivement il y sera répondu dans le cours du premier trimestre de l'année prochaine.

La discussion n'ayant plus demandée, le président passe au vote du chapitre 7 « Sécurité sociale ».

Le chapitre 7 en accepté à une large majorité avec 22 abstentions.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 47 à 53

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Là je suis désolé, Mesdames, Messieurs, je reviens sur une question à la page 51, rubrique 823.3123.01 « Achat de timbres (niveaux 1 à 6) ». Alors je m'excuse ça va être un débat un petit peu technique, mais je vais essayer de vous clarifier la situation. La somme concernée ce n'est pas rien, c'est 3'657'000 francs qui sont versés à titre des timbres au réseau des SI Lausannois. Ma question est la suivante : des câbles à moyenne tension et de nombreux postes MT et BT, donc moyenne et basse tensions des SI Lausannois se trouvent sur le territoire de la commune de Pully. La Municipalité s'est-elle préoccupée de récupérer le droit d'usage du sol sur les timbres des SI Lausanne concernés ? J'ai trouvé aucune rubrique où ça figurait. J'avais d'ailleurs mis en garde le Municipal Monsieur Jean-François MAIRE, lors d'une séance de commission en cours d'année concernant cette problématique. Suivant la réponse que je vais obtenir, je me réserve le droit de déposer un amendement.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Alors, effectivement, nous n'avons pas pour l'instant de récupération de récupération de ce droit de timbre. C'est tout ce que nous pouvons vous dire pour l'instant. C'est une question assez nouvelle, je sais qu'elle est évoquée, mais en l'état il n'y a pas de récupération du droit du timbre.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Est-ce que Monsieur Michel AGUET ou Monsieur Jean-François MAIRE dispose d'une information sur le montant que cela pourrait représenter ?

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Non, malheureusement je n'ai pas la réponse. Mais pour Pully, vous avez vu que ça représente un somme de l'ordre de 350'000 francs, c'est le droit du timbre du réseau basse tension sur la commune de Pully et on peut imaginer que le réseau moyenne tension et les postes électriques qui sont nombreux, il y en a plusieurs dizaines sur la commune de Pully, peuvent représenter une somme, je ne veux pas articuler des chiffres, parce après on me les reprochera, d'une centaine de milliers de francs si ce n'est pas plus. Alors je pense que cela n'est pas à négliger. Et j'aimerais bien, je veux peut-être éviter de déposer mon amendement, mais j'aimerais entendre une réponse un peu plus musclée de la part de la Municipalité. Et être convaincu que cette somme sera récupérée.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Alors, évidemment, c'est un sujet assez technique et le droit du sol couvre l'ensemble des niveaux de tension et pas seulement la moyenne ou la basse tension.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Je ne suis pas là pour donner un cours. Mais évidemment je pourrais le faire si c'était nécessaire. Il y a uniquement de la moyenne tension qui passe dans la commune de Pully et donc ça ne concerne pas la haute tension, ni la très haute tension. C'est uniquement le réseau moyenne tension et les postes moyenne et basse tension. Ils sont nombreux. Je peux imaginer que vous n'avez pas encore eu le temps de faire ces calculs. Mais, j'aimerais qu'avant la fin de l'année on ait une réponse.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Je peux simplement ajouter, Monsieur Michel AGUET, que le contrat stipule qu'on n'a pas le droit de récupérer ce droit de timbre.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Eh bien, tous les contrats sont faits pour être modifiés. Alors je vais déposer nom amendement qui est le suivant : *Rubrique budgétaire 823.3123.01 Achat Timbre (niveaux 1 à 6) 3'657'000 francs, réduire l'achat de timbre de la contrepartie de l'usage du sol pulliéran par les câbles HT et postes électriques MTBT des SI Lausanne.*

Monsieur le Président :

Comme en général je n'arrive pas à me relire moi-même, je serais peut-être obligé de vous demander de participer. C'est vrai que vous avez une écriture impossible à déchiffrer.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je pense que l'amendement de Monsieur Michel AGUET ne tient pas la route. Parce que nous devons négocier avec Lausanne. Nous avons négocié depuis le début de l'été. Le tarif électrique et la livraison de l'électricité, par le biais de ce contrat qui n'est malheureusement pas encore sous toit, la perception d'une taxe telle que le souhaite Monsieur Michel AGUET n'est pas possible.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

J'aimerais répondre clairement qu'il y a une séparation totale entre ce qui est le réseau et ce qui est l'approvisionnement en énergie. S'il y a un contrat qui a été signé en ce qui concerne la partie énergie, ça ne concerne en rien les problèmes liés aux réseaux.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Je fais simplement observer à Monsieur Michel AGUET qu'en comptabilité la compensation n'est pas possible. Donc si vous voulez faire un amendement ce n'est pas sur ce compte. Ce n'est pas la diminution d'une charge, c'est l'augmentation d'une recette.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Je crois que l'on s'acharne à vouloir envoyer la Municipalité au charbon, vis-à-vis de la Municipalité de Lausanne. J'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises. Les discussions sur l'approvisionnement de l'électricité sont difficiles avec Lausanne. Elles sont très compliquées. Et la mise sur pied ou si vous voulez l'acceptation de Lausanne de rentrer dans Romande Energie commerciale a été difficile, justement à cause de la problématique de l'approvisionnement. Nous sommes arrivés, grâce à des astuces entre RECom et la ville de Lausanne à associer quelque part la ville de Lausanne en partonariat, en consortium et je vous assure que ça n'a pas été très facile d'amener Lausanne à cet accord. Alors, le contrat que nous passons avec Lausanne stipule que nous n'avons pas ce droit-là. De plus, le décret prévoit que l'usage du sol est prélevé par tous les niveaux de tension, quels que soient les propriétaires du réseau. Donc, nous dire d'aller à Lausanne pour renégocier une ristourne sur le droit du sol, vous nous envoyez au charbon, c'est une mission impossible. Et je vous rappelle qu'à la fin de l'année nous devons avoir signé un contrat avec Lausanne, parce que de ce contrat avec Lausanne dépend notre participation à Romande Energie Commerciale. Donc, il ne faut pas faire foirer l'accord que nous avons péniblement mis sous toit et

que vous avez accepté à la dernière séance, avec ce type d'exigences. Alors, Monsieur Michel AGUET, je crois que vous devez vous rendre compte nous avons obtenu un maximum sur l'approvisionnement et sur le droit de timbre et que nous ne pouvons pas aller plus loin. Et je regrette, mais je ne veux pas pouvoir ici, et devoir aller après à Lausanne en les suppliant quasiment à genoux, faites quelque chose, parce que la Conseil communal l'a demandé. Je crois que ce n'est pas réaliste, ce que vous nous demandez.

Le Président déclare :

Je sais que la ville de Lausanne a du poids. Je parle du Syndic. Je le connais aussi, parce que je connais personnellement sa manière d'agir et c'est vrai que personnellement – mais comme je n'ai pas de droit de donner mon avis – je suis assez favorable à l'intervention de Monsieur Michel AGUET. Je me pose la question – je continue sur un domaine où je n'ai aucun droit – je me demande si on ne pourrait pas proposer que Monsieur Michel AGUET discute avec la Municipalité directement. Et même qu'il y ait une rencontre avec Lausanne et que Monsieur Michel AGUET y participe. Je comprends tout à fait qu'il y a la séparation des pouvoirs. Mais, Monsieur Michel AGUET serait simplement le conseiller de la Municipalité.

Monsieur François RANDIN demande la parole :

Est-ce que Monsieur Marcel PASCHE qui nous a démontré que l'amendement n'était pas possible techniquement pour des raisons comptables, pourrait m'expliquer comment on pourrait le rendre possible d'un point de vue comptable ? Pour que j'aide Monsieur Michel AGUET que je le réécrive vite.

Monsieur Marcel PASCHE :

Mais, je l'ai dit, Monsieur François RANDIN, c'est simplement dans le compte des recettes. Mais, il faudrait donner un chiffre et une base de calcul.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Alors évidemment, Monsieur le Président, vous avez dit d'intervenir sur des points précis. C'est ce que j'ai fait. C'était sur celui-là que je pouvais le faire. Mais, il est clair qu'on a vu qu'il y a des rubriques qui sont des rentrées de droit d'usage du sol pour la commune de Pully. Et il y a une ligne comptable, mais je ne l'ai malheureusement pas en main maintenant, donc c'est une rubrique à rajouter qui n'existe pas maintenant. Il faut la rajouter, au lieu de mettre cette rubrique en question.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Monsieur le Conseiller Daniel MARGOT a parlé d'esprit de carnaval, j'ai l'impression qu'on y est un petit peu. Monsieur Michel AGUET, je n'ai pas de leçon à vous donner dans le domaine électrique. Je fais appel à mes souvenirs de député et j'aimerais vous renvoyer à la lecture du décret vaudois sur l'électricité. Parce que vous faites une confusion, à mon avis, mon humble avis et vous jetez un flou phénoménal sur cette noble assemblée en laissant croire que Pully facture un droit d'usage du sol pour un réseau de basse tension assez consommateur, parce qu'au fond on n'a pas de raison de faire la même chose pour la ville de Lausanne, pour le passage du réseau en moyenne tension. Et cette hypothèse-là est fausse du point de vue de la Municipalité, parce que le décret prévoit une seule facturation du droit d'usage au client final, c'est-à-dire aux consommateurs pulliérans, qui couvre (ce droit d'usage) l'ensemble des réseaux qui naviguent sur le territoire communal. Donc, il n'est pas possible, il n'y a

pas de basse légale, Monsieur Michel AGUET, pour faire une espèce de refacturation du droit d'usage, de passage des câbles de moyenne tension de la ville de Lausanne sur le territoire communal. C'est tout simplement faux. Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à renoncer à un amendement qui est une douce illusion et qui va peut-être dans l'esprit que Monsieur Daniel MARGOT évoquait en début de séance. Mais en tout cas pas possible, pratiquement et concrètement.

Monsieur Michel AGUET demande la parole :

Je pense que c'est tout à fait possible en ce qui me concerne, et il suffit de ce battre dans ce sens. La rubrique existe, c'est la rubrique 823.4351.01 « Recettes de timbres ».

Monsieur Michel AGUET retire sa proposition d'amendement.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'ai une toute simple question à poser à propos du compte, à la page 53, rubrique 824.3115 « Achat de véhicules ». Actuellement on voit à Pully un beau camion-nacelle blanc et bleu, de marque « Mercedes » sillonner les rues de la ville. A-t-il un rapport avec ce compte du budget 2008 ? Merci de bien vouloir éclairer ma lanterne.

Monsieur Jean-François MAIRE demande la parole :

Nous n'avons actuellement plus de camion nacelle propre à la commune de Pully, donc nous devons louer un camion pour un certain nombre de jours par mois et par année les travaux qui nécessitent l'usage d'un camion-nacelle. Donc c'est celui-là que vous voyez se promener ou rouler dans les rues de Pully, puisque nous n'avons pas de véhicules, à proprement parler, communaux.

A la demande du Président, Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER déclare qu'elle a pris bonne note de la réponse de la Municipalité.

La parole ayant été demandée, le Président passe au vote du chapitre 8 « Services industriels ».

Le chapitre 8 est adopté à une large majorité 53 voix pour, sans opposition et 17 abstentions.

RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 54

La discussion n'ayant pas été demandée, la page 54 est considérée comme adoptée.

Le Président passe maintenant au **BUDGET 2008 par nature**. Ces pages sont là uniquement pour notre information, il n'y aura donc pas de vote, mais chacune et chacun peut poser des questions à ce sujet.

BUDGET 2008 par nature Pages 55 à 59

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 55 à 59 le Président clôt la discussion.

COMPTABILITE DE LA STEP ET DE L'ORPCI pages 60 à 64

Le Président rappelle que ces pages ont déjà été adoptées par les organes concernés et nous ne voterons pas non plus à ce sujet.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 60 à 64 le Président clôt la discussion.

BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX
page 65.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 60 à 64 le Président clôt la discussion.

BUDGET DE RENOVATION DES IMMEUBLES EN 2007 pages 66 et 67

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 66 et 67, le Président clôt la discussion.

FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2008
pages 68 et 69

Le Président rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins il ouvre la discussion sur ces pages. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS page 70

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 60 à 64 le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 71 à 73

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 71 à 73 le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 74 à 76

Toujours présentées à titre d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 74 à 76 le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 77 à 79

Ce sont toujours des pages d'information.

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 77 à 79 le Président clôt la discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2008 pages 80 à 82

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 80 à 82 le Président clôt la

discussion.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2008 pages 83 à 84

La discussion n'ayant pas été demandée, sur les pages 83 à 84 le Président clôt la discussion.

Le Président déclare que nous en avons donc fini avec le traitement de ce fascicule « Budget 2008 ».

Le Président ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis 24/2007 « Budget année 2008 ».

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote du préavis 24/2007 « Budget année 2008 » dont il ne relit pas les conclusions, qui sont identiques à celles de la Commission des finances.

Le préavis 24/2007 « Budget année 2008 » est adopté par 55 voix pour, 2 voix contre et 24 abstentions.

3.3. Préavis 22/2007 REPONSE A LA MOTION DE MONSIEUR CHRISTIAN POLIN SUR L'ATTRIBUTION ET LE SUIVI DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Le Président invite Madame Claire-Lise TILLE, présidente de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président aimerait faire une remarque. On parle d'un vœu de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, motionnaire, mais en fait si je lis bien le rapport c'est plutôt un amendement. Amendement qui a été en fait accepté par la Municipalité. Puisque ça a été accepté par la Municipalité, on reprendra simplement les conclusions de la commission auxquelles adhère la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Je ne voudrais prolonger les discussions de ce soir qui ont assez duré. Je dois dire que je suis particulièrement satisfait de la réponse qui a été apportée à ma motion. Je remercie notamment Monsieur le Conseiller Christian BORY de m'avoir remplacé avec compétence, lors de la séance de cette commission, décidée au pas de charge et tambour battant. Comme le dit le guide à l'usage des autorités communales publié en 2006, par l'Union des Communes Vaudoises : *la Municipalité décide et agit, le Conseil règle et contrôle*. C'est bien ce qui va se passer. Désormais le Conseil pourra contrôler l'octroi des subventions, grâce aux fiches établies par la Municipalité. Nous aurons ainsi un répertoire complet des subventions versées et cette obligation d'enregistrement conduira nécessairement à la Municipalité à appliquer des règles uniformes dans leur octroi. Je remercie donc la Municipalité de son préavis, qui répond presque totalement à ma demande. Mais en y apportant un très léger « bémol »

sous la forme d'en amendement formel. Je demande à ce que les conclusions votées par le Conseil *au point 7.2. rajoutent après le mot politique virgule ainsi qu'à tout membre du Conseil qui en fera la demande*. Je dépose cet amendement et vous remercie de cette attention.

Le Président déclare :

Si je vous comprends bien, Monsieur Christian POLIN, vous voulez modifier un tout petit peu la phrase rédigée par la commission, qui avait écrit : *à tout Conseiller communal qui en fera la demande*. En fait les conclusions de la commission me paraissent identiques à votre amendement. Alors je ne pense pas, si vous êtes d'accord qu'on vote votre amendement.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Comme Monsieur Christian POLIN, je n'aimerais pas trop allonger. Mais j'aimerais quand même dire et redire. Parce que j'ai eu l'occasion de le dire à deux reprises, que nous avons toujours appliqué des règles quand à l'attribution des subventions. En plus de ça, il ne faut pas vous faire tellement d'illusion, actuellement le budget contient toutes les informations que vous aurez sur les fiches. Donc, ça c'est une clarification et une transparence qui vous permettra d'avoir une vue globale, directe sur les subventions, mais il n'y a rien de nouveau. Et j'aimerais insister encore une fois que les règles ont toujours été uniformes. Alors, je reconnais l'immense confiance que Monsieur Christian POLIN a faite à la Municipalité, puisque publiquement fait pris l'engagement d'envoyer ce CD ou ce tirage papier à tous membres du Conseil communal qui en fera la demande. Il n'y a pas besoin d'un amendement pour que la Municipalité tienne parole.

Le Président rappelle que nous sommes toujours à l'entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Monsieur le Président, j'ai déposé un amendement. Est-ce que nous allons voter sur cet amendement ?

Le Président rappelle que en fonction de ce que nous avons dit précédemment et ce que vient de dire Monsieur le Syndic, nous ne voterons pas sur l'amendement. Nous allons voter sur les conclusions du préavis de la Municipalité, corrigées par la commission ad hoc. Puisque votre proposition, Monsieur le Conseiller, qui est taxé de vœu dans le rapport de la commission, mais je pense qu'il y a une petite erreur, on aurait mieux fait de le taxer d'amendement. Cet amendement a été accepté par la Municipalité, en commission et maintenant.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Alors, si je vous suis bien le Conseil va voter, non pas les conclusions de la Municipalité, mais les conclusions de la Municipalité amendée en commission.

Le Président : Voilà !

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote des conclusions rédigées par la commission. Il relit la différence entre les conclusions du préavis et les conclusions de la commission ad hoc. Le rapport sera donné *à tout Conseiller communal qui en fera la demande*, en plus des présidents de partis, des membres du Bureau du Conseil communal, etc.. Le Président demande si c'est clair pour tout le monde. Nous devons voter sur les conclusions de la commission ad hoc.

Les conclusions du préavis 22/2007 modifiées par la commission ad hoc sont acceptées à une large majorité, avec 2 abstentions.

3.4. Préavis 23/2006 NOUVEAU REGLEMENT INTERCOMMUNAL SUR LA TAXE DE SEJOUR

Le Président invite Madame Edna CHEVALLEY, présidente de la commission ad hoc à venir lire son rapport (voir archives).

Le Président la discussion sur l'entrée en matière.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Une seule question, il est dit dans ce rapport et ça a été confirmé par le rapporteur que la commune de Belmont envisageait ou souhaitait même de rejoindre la promotion Pully-Paudex. Je pose la question à la Municipalité. Est-ce que la Municipalité voit d'un bon œil ce rapprochement ? Quels sont les avantages, les inconvénients et les conséquences financières ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Bien évidemment, plus on est nombreux, plus on a une possibilité financière élargie, mieux ça vaut. Donc, c'est tout à fait d'un bon œil que nous voyons la commune de Belmont adhérer à cette association intercommunale. Je rappelle simplement qu'elle aura la possibilité d'y adhérer par un addenda que nous allons voter ce soir, et non pas par de revenir devant le Conseil communal pour ajouter des communes. Donc, c'est une solution qui a été prise relativement souple. Mais, Belmont a un hôtel, Belmont a aussi développé certaines activités régionales et bénéficiera comme ça du fonds d'équipement de la région lausannoise. Ce qui est aussi un avantage pour l'Est de Lausanne.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fonds. Il déclare que nous allons nous attaquer d'abord au règlement intercommunal sur la taxe de séjour. Et nous allons procéder comme d'habitude, selon le règlement et nous envisagerons l'étude chapitre par chapitre. Donc, s'il y a discussion, votation, chapitre par chapitre. Si pas de discussion chapitre accepté.

Chapitre premier « Généralités » (pages 1 et 2)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre II « Assujettissement, perception, affectation » (pages 2 à 8)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre III « Organes et compétences » (pages 9 à 11)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre IV « Dispositions administratives et pénales » (pages 11 à 13)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Chapitre V « Dispositions transitoires et finales » (page 13)

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est adopté.

Le Président ouvre une discussion générale sur le règlement intercommunal sur la taxe de séjour.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote de ce règlement.

Le règlement intercommunal sur la taxe de séjour est accepté à une large majorité avec une abstention.

Le Président passe au deuxième point. C'est la convention intercommunale incitant la Communauté touristique de la région lausannoise. Il rappelle qu'au fond cela précise les modalités de fonctionnement au-delà des seules dispositions du règlement. Ce texte traite surtout de l'organisation, du fonctionnement de l'entente et ces activités financières. Nous allons l'examiner comme le règlement, mais article par article.

Article 1 But

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

ORGANES

Article 2 Commission

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 3 Bureau

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 4 Secrétariat

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 5 Autres instances

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 6 Décision

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

FINANCES

Article 7 Ressources

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 8 Affectation

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

**Article 9 Utilisation du Fonds pour l'équipement touristique de la région
lausannoise – FERL**

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 10 Mode d'intervention

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 11 Dispositions financières

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 12 Restitution

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 13 Gestion

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 14 Adhésion à l'Entente

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 15 Démission

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 16 Dissolution

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Article 17 Litiges (nouveau)

Madame Edna CHEVALLEY demande la parole :

Une remarque pour l'article 17, il faut biffer le mot nouveau. C'est pour le document de travail que ce mot avait été mis et il faut l'enlever. C'est l'article 17 – Litiges, c'est un article qui n'existait pas avant, mais il y en a d'autres, donc il faut l'enlever.

Article 18 Durée de validité

La parole n'étant pas demandée, cet article est adopté.

Le Président ouvre une discussion générale sur cette convention.

La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote de cette convention.

Cette convention est acceptée à une large majorité et une abstention.

Le Président passe aux conclusions du préavis et demande si quelqu'un désire s'exprimer encore sur les conclusions du préavis.

Monsieur Jean-Marc PASCHE demande la parole :

C'est une simple question. J'aurais voulu savoir, si coût il y a, à combien se monte le coût de perception de cette taxe « faramineuse » ?

Monsieur le Syndic demande la parole :

Evidemment que la nouvelle mouture du règlement, on n'a pas pu la tester. Mais par le passé ça nous coûtait entre 600 et 650 francs par année.

A la demande du Président, Monsieur Jean-Marc PASCHE déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote des conclusions du préavis 23/2007.

Les conclusions du préavis 23/2007 sont acceptés par à une large majorité avec une abstention.

3.5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Le Conseil communal a refusé, en son temps, d'une série de rues mises à 30 km/heure. La mise en régime à 30 km/heure est maintenant de la compétence de la Municipalité. C'est pourquoi la décision du Conseil communal de l'époque n'est pour dire plus suivie. L'on peut comprendre que la mise à ce régime de 30 km/heure

de certaines rues ne se discute pas. Cependant, constatant que périodiquement une nouvelle série de rues passent en 30 km/heure, je souhaite, puisqu'il y en a 19 dans la publication de la FAO du 27 novembre 2007, poser deux questions. La première, c'est le chemin du Château-Sec. Bien entendu le 30 km/heure se fait tant à la montée, qu'à la descente. Par contre, je rappellerais, et j'aimerais savoir qu'est-ce qui a motivé la mise en 30 km/heure de ce chemin ? puisque des chicanes ont été mises et qu'en 1988 le service des routes de l'Etat de Vaud disait ceci : *Chemin du Château Sec, cette artère est bordée sur toute sa longueur. La vitesse maximale y est limitée à 50 km/heure. Une demande pour abaisser cette limite a été refusée par le service des routes de l'Etat en mars 1988. Les déterminations de ce service ont été notamment les suivantes : bien que cette route communale soit empruntée par trafic de transit, son aménagement, son équipement et les dispositions qui ont déjà été prises par votre autorité, sont de nature à garantir la sécurité aux riverains de cette artère. Notre position est aussi motivée par le fait que la vitesse de pénétration sur le Chemin du Château Sec, tant par le pont des CFF que par les carrefours avals est faible. Le relevé des accidents que vous avez établi démontre que l'unique cas n'est pas imputable à un excès de vitesse, mais à l'état de la route.* Ça c'est ma première question. Et la deuxième, j'aimerais savoir quelles sont les rues qui vont arriver prochainement à 30 km/heure ? Qu'on nous les mette toutes, mais qu'on arrête de faire du saucissonnage. Et j'aimerais bien qu'on nous réponde à ces questions. Si ce n'est pas aujourd'hui, qu'on réfléchisse, avant le délai de 30 jours, parce qu'on peut toujours aller au Tribunal administratif, parce que malheureusement quand on fait des remarques on nous dit : vous avez qu'à aller au TA, ça coûte. Mais, ça ne me fait rien de dépenser de l'argent s'il y a des décisions qui ne sont pas très logiques.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Les zones 30 sont un vieux débat entre la Municipalité et le Conseil communal et notamment le Conseiller communal Monsieur Marcel PASCHE. On a déjà eu l'occasion de répondre à ce type d'intervention assez récemment, parce que c'est vrai que la législation a changé. Monsieur Marcel PASCHE cite un avis des routes de 1988, presque 20 ans. Je ne veux pas donner un avis sur ce point de vue d'une vingtaine d'années. Je constate que la législation a changé et j'ai l'occasion de dire que au fond la politique de la Municipalité dans ce domaine, c'était d'une part de répondre à une préoccupation, à une demande, à une série de demandes des habitants des quartiers concernés, avec une priorité sur les abords des collèges. Ce qui a été fait. Pour le reste, notamment le quartier Château-Sec, chemin de Fantaisie, chemin de coteau, chemin des Cerisiers, là aussi c'est des demandes pressentes d'un certain nombre de riverains, souvent des nouveaux habitants, des nouveaux pulliérans. Et c'est vrai que la législation aujourd'hui nous permet, ce qui n'était pas le cas à l'époque de traiter cette problématique quasiment rue par rue. Maintenant, pour pouvoir mettre ces rues en 30 km/heure on doit quand même respecter un certain nombre d'exigences sur le plan technique. Il y a des comptages qui sont faits du nombre de véhicules et de la vitesse de ces véhicules, des vitesses moyennes, des vitesses maximales et on a un certain nombre de conditions, notamment que la vitesse des 85 % des véhicules ne soit pas trop élevée, ce qui nous conduirait, avant de mettre en zone 30 km/heure à prendre des mesures de modération de trafic. Donc, aujourd'hui les conditions de 2007, sont respectées dans les cas que Monsieur Marcel PASCHE a mentionnés et on a souhaité donner suite aux demandes des habitants de ces quartiers, demandes pressentes et répétées, par rapport à la sécurité des enfants, à la sécurité des cheminements et toutes ces questions qui préoccupent aussi la

Municipalité et j'en suis sûr votre Conseil. Maintenant sur la liste exhaustive des zones qui sont envisagées, je ne l'ai pas ici. On peut la communiquer ultérieurement à votre Conseil pour information. Mais voilà une petit peu dans quel esprit la Municipalité répond à ces demandes. J'espère avoir pu répondre aux demandes de Monsieur Marcel PASCHE.

Monsieur Marcel PASCHE :

Je ne peux pas dire que je suis satisfait, parce que sur le chemin du Château Sec on n'a pas arrêté de faire des améliorations, qui tendraient plutôt à faire limiter la vitesse automatique aux gens avec ces deux chicanes, qui sont des vraies chicanes et maintenant on met encore du 30 km/heure. Mais il ne faut pas mettre de chicanes ou nous enlever les gendarmes couchés, parce que ce n'est pas des gendarmes couchés c'est des bouffe-jupes de voitures. Alors, il faudrait savoir. Et ce qui me fait peur, vous dire que c'est des demandes de nouveaux pulliérans. Ça me fait plaisir de voir des nouveaux pulliérans. Mais c'est aussi eux peut-être qui roulent avec des plaques 500 à 80 km/heure et prennent des raccourcis. Alors faites des blocages. Il faut bloquer l'avenue des Cerisiers directement à la Perraudettaz, comme ça vous n'aurez pas besoin de 30 km/heure. Mais c'est quand même aberrant de voir que petit à petit vous n'arrêtez pas de nous mettre des nouvelles rues. Où bien vous avez, comme on a eu à Fontanettaz, vous voulez mettre tout à coup des trucs avec des dépenses de fortune. Je ne comprends pas le problème, comment vous voyez ça à la Municipalité. Parce que, dernière petite remarque, certaine fois on nous fait des communications. On nous a fait une communication quand Madame Croset est intervenue. On a fait une communication au Conseil communal, séance du 28 mars 2001. Mais là paf ! déjà à l'époque notre collègue Monsieur Christian POLIN voulait intervenir parce qu'il y avait une série. Pour finir de guerre lasse je crois qu'il a baissé les bras. Mais, je me demande s'il faut vraiment baissé les bras.

Madame Isabelle KRENGER demande la parole :

Je poursuivrais sur le même thème. J'aimerais savoir qu'elles sont les frais induits par le nombre de chemin mis en zone 30 km/heure, tenant compte que l'on met des panneaux zone 30 à chaque intersection. Et je voudrais savoir quel était le budget pour ce prochain classement ?

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

Je crois que l'on ne va pas entamer le débat sur la zone 30 Km/heure maintenant. Je prends acte que Monsieur le Conseiller Marcel PASCHE, c'est son droit le plus stricte, n'aime pas les zones 30, est contre, est trouve aberrant. La position de la Municipalité ce n'est pas de trouver ça aberrant. C'est de répondre à une préoccupation qui est propre à une commune résidentielle. Et très souvent, nous avons un souci de modérer le trafic dans ces zones résidentielles. Alors, ce n'est pas ou bien de la modération, ou bien de la zone 30. C'est une combinaison des deux. Maintenant sur la question du coût, c'est tout des éléments qui figurent dans les budgets annuels de fonctionnement, soit à la direction de l'urbanisme, soit à la signalisation routière. Alors je pourrais vous répondre Madame Isabelle KRENGER sur le détail du coût, mais je n'ai pas tout le détail ici. J'aimerais simplement dire que là aussi les modifications des bases légales ont permis réaliser ces zones 30 avec des coûts nettement moindre, qu'à l'époque du préavis qui obligeait à des aménagements assez conséquents. Vous avez vu que c'est des panneaux relativement simples. En principe on marque l'entrée et la sortie d'une rue qui est à 30 km/heure. Mais je pourrais vous donner des compléments sur les

éléments de coût ultérieurement.

Monsieur Marcel PASCHE demande la parole :

Monsieur Gil REICHEN, permettez-moi de vous répondre simplement que je ne trouve pas que c'est aberrant. Je trouve que dans certaines rues c'est aberrant. Et quand vous dites que je suis contre les zones 30 km/heure, repenchez-vous dans vos archives et vous verrez qui était à l'origine d'une pétition pour l'avenue des Cerisiers à 30 km/heure. J'étais malheureusement dans le coup.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

J'habite au chemin du Château Sec depuis plus de 7 ans, et j'aimerais juste dire que actuellement le Château Sec n'est pas à 30 km/heure. Mais je suppose que vous parlez, Monsieur Marcel PASCHE, des propositions que la Municipalité a mis dans la FAO pour le futur. Actuellement les modifications qui ont été faites ont certes un peu réduit la vitesse de certains véhicules, mais je peux vous assurer que le soir il y en a certains qui ne respectent pas les 50 km/heure, ni les 60 km/heure.

Monsieur Christian POLIN demande la parole :

Une remarque d'ordre tout à fait général. Monsieur le Municipal Gil REICHEN nous dit que ce n'est pas le moment d'ouvrir le débat sur les zones à 30 km/heure. Mais, Monsieur le Municipal, nous devrions le faire quand ? Quand toute la commune aura été installée à 30 km/heure ! Il me semble que le Conseil communal de Pully s'est manti maintenant d'une question, désire la traiter et qu'il a bien raison de le faire. C'est un délit de démocratie que d'interrompre ce débat. Ceci dit, j'ai toujours été pour les zones à 30 km/heure. Il y a un an environ, une série de zone à 30 km/heure a été publiée à la FAO. J'ai écrit à la Municipalité pour lui demander pourquoi elle n'avait pas demandé au Conseil préalablement. J'ai reçu sa réponse un jour avant la fin du délai d'opposition devant le Tribunal administratif. Je n'avais pas l'intention de faire opposition. Mais j'ai reçu la réponse après que ma lettre soit arrivée, et on m'a expliqué que c'était dorénavant dans les compétences de la Municipalité. Dont acte. Je pensais dans ma naïveté profonde que cette série était à la fois la première et la dernière. J'apprends aujourd'hui que nous remettons la compresse, comme on dit en langage vaudois, et qu'il aura peut-être une nouvelle compresse 2008. Alors la question qui a été posée par Monsieur Marcel PASCHE, elle est tout à fait pertinente. Quelle est la politique de la Municipalité ? Nous venons de l'apprendre maintenant, et je vois dans le Conseil qu'il y a quand même certaines réticences. Alors, peut-être que la Municipalité dans son souci de concertation, qu'elle clame à tout vent, pourrait se concerter avec le Conseil avant de lancer ses actions.

Monsieur Lilian GEOFFROY demande la parole :

Pour venir à l'appui de la demande du motionnaire, je vous signale que les limitations à 30 km/heure sont une hérésie sur le plan écologique. Nous savons tous que les émissions de CO2 sont liées à la cylindrée d'un véhicule multipliée par son nombre de tours de son moteur. Avec nos boîtes sélectives, quand vous roulez à 30 km/heure vous arrivez finalement au résultat d'envoyer plus de CO2 que quand vous roulez à 50 km/heure.

Monsieur Gil REICHEN demande la parole :

J'aimerais dire à Monsieur le Conseiller Christian POLIN que je supporte assez mal ces propos de délit de démocratie. Je ne crois pas que l'on peut quand même garder

une certaine proportion dans les propos qui sont tenus. Je ne crois pas que l'on puisse m'accuser de délit de démocratie sur un sujet de ce genre. Je ne conteste pas le droit à Monsieur Marcel PASCHE d'intervenir. Ce que je voulais simplement dire, Monsieur Christian POLIN, qu'on est dans les divers du Conseil communal. Alors je prends acte de ces questions, c'était simplement dans cet esprit. Il y a d'autres moyens pour le Conseil d'obtenir toutes les informations et toutes transparences des interpellations, des postulats, enfin vous connaissez mieux que moi le règlement, puisque c'est un de vos outils favoris. Alors, simplement je prends note des questions, on répondra de manière détaillée, sous forme d'une communication. J'ai essayé de vous expliquer dans quel esprit on développait cette politique des zones 30 km/heure et on complétera ces informations, y compris les informations sur le coût par une communication détaillée qui sera transmise à votre Conseil à une prochaine occasion. Alors, je vous laisse la possibilité d'en discuter jusqu'à point d'heure, ça ne me gêne absolument pas.

Monsieur le Syndic demande la parole :

Très rapidement, parce que je crois que l'heure est bien avancée, je n'aimerais pas clore cette séance sans remercier le Conseil, ce n'est pas toujours facile de le convaincre, mais je crois que la Municipalité se donne la peine de l'écouter, à défaut de l'entendre, peut-être, et je n'aimerais pas terminer cette dernière séance de l'année sans souhaiter à vous et à votre famille nos meilleures vœux de fin d'année et d'heureuses fêtes de Noël.

La parole n'étant plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Il est 22h50, le Président lève cette séance et rappelle qu'il y a une verrée au foyer de la Maison Pulliérane. Il y a maintenant 3 mois de vacances et il attend tous les membres du Conseil communal en forme en mars 2008.

La secrétaire

Vu le Président :

Jacqueline Vallotton

Pierre-William LOUP

